





Notice d'information assurance à l'attention du locataire

GARANTIS	MONTANTS	FRANCHISES
Responsabilité civile : 1-Dommages corporels 2-Dommages matériels	Illimité 100,000,000€	Néant Néant
Bris de glaces (référencement National Mondial pare-brise et Hors Référencement)	Valeur de remplacement Réparation	300€ Sans franchise
<u>Catastrophes Naturelles</u> : Evènements naturels Classés catastrophes naturelles avec publication au journal officiel	Valeur conventionnelle	Montant de la franchise légale avec un minimum de 10% du montant des dommages
Vol, tentative de vol, détournement	Valeur conventionnelle	3000€*
Incendie, tempête, grêle et évènements naturels autres que catastrophes naturelles	Valeur conventionnelle	3000€*
Dommages par accident et/ou collision	Valeur conventionnelle	3000€*
Garantie du conducteur	600 000 €	15% AIPP**
Défense et Recours suite à accident	20 000 €	Néant

^{*} Franchise à 600€ pour les remorques normales et frigorifiques et 1500€ pour les véhicules supérieurs à 75 000€ HT

Principales Exclusions

- Absence de validité du permis de conduire (pour les véhicules dont le permis est exigé par la règlementation)
- Surcharge du véhicule loué
- Transport public de passagers et/ou de marchandises à titre onéreux
- Transport de matières dangereuses, inflammables et explosives
- Conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ou de stupéfiants

Observations

Le conducteur doit être âgé de 18 ans et titulaire d'un permis de conduire depuis 3 ans en cours de validité

Pour les véhicules sans permis : le conducteur doit être âgé de + de16 ans et pour les personnes nées après le 01/01/1988, être titulaire du Brevet de Sécurité Routière depuis au moins 5 ans ou d'un permis B

Est considéré comme assuré, le ou les conducteurs désignés dans le contrat de location

^{**} Atteint à l'intégrité Physique et Psychique